



Réévaluation de pension alimentaire

Par **JACQUES37**, le **09/10/2008 à 16:22**

Bonjour,
En quelle que mots voici l'histoire.
Je suis partie vivre a 500km de mon fils pour raison professionnelle.
Je ne peut plus le prendre les wk cela me coute trop chère, j'ai demander au JAF de l'avoir pour toute les vacances et je demande à la maman de payer la moitié des trajets, ce qu'elle refuse.
Comme je ne le prend plus les wk, elle le fait garder par c'est parents (elle travail tous les samedi), sous prétexte qu'ils ont une petite retraites, elle déclare leur verser 60 € par wk (1 wk sur 2 les miens en gros), et sa raison pour refuser de payer la moitié des trajets c'est qu'il ne lui reste plus que 400 € par mois une fois toute les charges retirer. pour ma part il me reste 900 €, mais moi je suis en couple.
De mon cote mes parents mon fait une reconnaissance de dette de 5000 €.
Le juge vas t'il tomber dans le panneau, même si elle donne 60 € tout les 15 jours elle ne peut pas le prouver et ex que le juge prendre en compte ma reconnaissance de dette?
merci

Par **jeetendra**, le **09/10/2008 à 19:02**

bonsoir, si je comprends bien vous voulez que le juge aux affaires familiales vous accorde une diminution de la pension alimentaire sous prétexte que vous ne pouvez plus voir vos enfants à cause de la distance et que les frais de trajet pour aller chercher les enfants et les ramener soit partagé par moitié avec votre ex, tout cela vous pouvez le demander, mais l'obtenir ça va etre tres difficile si vous n'avez pas d'arguments solides, cordialement

Par **JACQUES37**, le **10/10/2008 à 09:28**

merci, pour votre réponse.
Quelle argument faut il pour obtenir que le goût des trajets soit divisé en deux et obtenir toute les petites vacances en entier.